



Nantes, le 14/04/2021

**N/Réf. :** CODEP-NAN-2021-018409

**UP'LINE**

Place du Granier

35135 CHANTEPIE

**Objet :** Contrôle des transports de substances radioactives  
Centre de Médecine nucléaire du Morbihan – Site de Vannes (56)  
Inspection INSNP-NAN-2021-1119 du 12/03/2021

**Réf. :** Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V  
Arrêté du 29 mai 2009 relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies  
terrestres

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des transports de substances radioactives en référence, une inspection inopinée a eu lieu le 12 mars 2021 au Centre de Médecine Nucléaire du Morbihan (CMNM) – Site de Vannes.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

### **Synthèse de l'inspection**

L'inspection inopinée du 12 mars 2021 avait pour objet d'examiner le respect des exigences en matière de transport routier de produits pharmaceutiques livrés au service de médecine nucléaire de CMNM de Vannes (56). Les inspecteurs ont contrôlé le véhicule qui livrait un colis de Fluor 18, à son arrivée devant le service de médecine nucléaire et qui prenait livraison d'un colis vide exempté.

À l'issue de cette inspection, il ressort que les exigences de la réglementation relative au transport de substances radioactives étaient respectées. Les inspectrices ont noté favorablement la procédure d'accès et de livraison, incluant de nombreuses photos des lieux, un véhicule correctement équipé et signalisé et un chauffeur impliqué et connaissant ses obligations réglementaires en matière de radioprotection et de transport.

Cette inspection n'a donc donné lieu à aucune demande d'action corrective, ni observation.

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L.125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint à la cheffe de division,**

Signé par :  
Yoann TERLISKA